

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 37

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :
M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS - Garage - Acquisition d'une laveuse neuve – Signature du marché.

Afin de continuer à garantir la propreté de la Ville de Bayonne en étant plus respectueux de l'environnement, le renouvellement du parc de matériel est nécessaire.

Le remplacement de la laveuse de voirie de 2004 (lot 1) ainsi que d'une balayeuse de plus de 12 000 heures de travail (lot 2), permettra d'assurer la continuité du service en respectant les nouvelles normes environnementales.

Une première consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un marché ordinaire pour chacun des lots mentionnés ci-dessus. Le lot 2 balayeuse a pu être attribué à l'issue de la procédure indiquée ci-dessus et Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché avec la société Eurovoirie lors de la séance du conseil

municipal du 5 décembre 2019. En revanche le lot 1 a dû être relancé en raison du caractère irrégulier des offres reçues.

Ainsi la commission d'appel d'offres une nouvelle fois saisie et réunie le 13 février 2020 a attribué le marché relatif au lot 1 à la société Parot vi pour un montant de 160 200 € TTC reprise incluse alors que l'estimation s'élevait à 150 000 euros HT.

Cette offre a été classée en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (reprise incluse)	40 %
2-Valeur technique	40 %
3 -Performances en matière de protection de l'environnement	20 %

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société Parot vi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne